

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LACANAU**

Séance du 13 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 13 du mois de décembre à 10heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, au Pôle de l'Aiguillonne, sous-la Vice-présidence de Mme Pascale MARZAT, Vice-Présidente.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 10

Présents : 6

Mme Pascale MARZAT, M. RIFFAUD Guy, Mme Benedicte LABBE, Mme Amandine VIGNERON, Mme BERNADAS Rose, Mme DUBREUIL Arlette.

Absent et
représenté : 1

M. PEYRONDET Laurent qui a donné procuration à Mme MARZAT

Absents: 3

Mme LESCOUBE Lydia, Mme ESCOLA Anne, M. IRAOLA

Date d'envoi de la convocation le 09 Décembre deux mille dix neuf



M. RIFFAUD Guy est élu secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

N° DL13122019-01 CCAS- Vote du Budget primitif 2020 – budget CCAS

Ce budget s'équilibre à hauteur de 266 600.00 euros en fonctionnement et de 306 177.51 euros en investissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU la Délibération n° DL02122019-04 exécutoire en date du 2 décembre 2019 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020 ;

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Lacanau après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

ADOpte le budget primitif 2020 susmentionné tel que proposé chapitre par chapitre.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



La Vice-Présidente,

Pascale MARZAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Pascale Marzat".

Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc
le :

24 DEC. 2019

24 DEC. 2019